



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 mars 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 12 mars 2024  
Date de publication : 22 mars 2024

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL	Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
---	--	---

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

BERTHAUD Mathieu donne procuration à ROCHE Paul, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

### **Conseillers absents non représentés**

### **Objet : Cession de terrain à la Société OMNIA REX - Délibération complémentaire : cession**

Rapporteur : Monsieur Philippe JABOVISTE

Par délibération n° DCM-2024-001 du 26 janvier 2024, le Conseil Municipal a réitéré sa décision de cession de parcelles au profit de la société OMNIA REX, ou tout organisme se substituant.

Par délibération n° DCM-2024-021 du 18 mars 2024, télétransmise le 20 mars 2024 sous le numéro 039-213901986-20240318-DCM2024021-DE, le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation de la parcelle située sur la commune de DOLE cadastrée section BW n° 320 d'une superficie de 7328 m<sup>2</sup> et décidé de son déclassement du domaine public communal.

Compte tenu de cette décision de déclassement (laquelle est devenue exécutoire par suite de sa transmission au contrôle de légalité), le Conseil Municipal peut valablement réitérer sa décision de cession au profit de la société OMNIA REX, ou tout organisme se substituant, des parcelles situées sur la commune de DOLE cadastrées section BW n° 320 et section BW n° 317 pour une surface totale de 7454 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'un cinéma multiplexe à proximité du centre-ville.

